

217C2022  
FR0004176535-DIV37

31 août 2017

**Début d'une période de préoffre (article 223-34 du règlement général)**

**ASTELLIA**

(Alternext)

La société de droit canadien Exfo<sup>1</sup> et la société anonyme ASTELLIA ont annoncé les caractéristiques d'un projet d'offre publique d'achat que la première envisage de déposer<sup>2</sup> sur les titres de la seconde.

Par conséquent, cette publication marque le début de la période de préoffre, pendant laquelle les dispositions relatives aux interventions (articles 231-38 à 231-43 du règlement général) et aux déclarations des opérations (articles 231-44 à 231-52 du règlement général) sur les titres ASTELLIA sont applicables.

---

<sup>1</sup> Société cotée au Nasdaq et au Toronto Stock Exchange.

<sup>2</sup> Cf. notamment communiqué diffusé par les sociétés Exfo et ASTELLIA le 31 août 2017.